


MESURES EN VIGUEUR

PALIER 1

PALIER 2

Mesures de base renforcées

Maintien des activités en respectant les mesures de base et application de mesures spécifiques, s'il y a lieu

Rassemblements privés	Maximum de 10 personnes à l'intérieur ou à l'extérieur
Activités organisées dans un lieu public	Maximum de 50 personnes à l'intérieur  (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, etc.) Dans un lieu avec permis d'alcool : fin de la vente d'alcool à minuit, aucune consommation d'alcool après 1 h et activités dansantes interdites Maximum de 250 personnes à l'extérieur
Auditoires et audiences dans un lieu public	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)



Préalerte!

Bas-Saint-Laurent

Montérégie

Laval

Laurentides :

MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel, de la Rivière-du-Nord et de Thérèse-De Blainville

Lanaudière :

MRC Les Moulins et MRC L'Assomption

Estrie

Outaouais

Capitale-Nationale :

MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Rassemblements privés

Maximum de 6 personnes OU 2 familles
(donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)

Activités organisées dans un endroit public

Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur
Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit
(salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)

Auditoires et audiences dans un lieu public

Maximum de 250 personnes
Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel
(salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)



Alerte!

Montréal

Chaudière-Appalaches

Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

+ Mesures temporaires

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Bars, brasseries, tavernes et casinos

Maximum de 6 personnes par table
Fin de la vente d'alcool devancée à 23 h et fermeture à minuit

Restaurants

Maximum de 6 personnes par table
Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit

Commerces

1 personne par ménage recommandée
Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications



Alerte!

Montréal Chaudière-Appalaches Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Déplacements interrégionaux

Non recommandés

CHSLD

Visites à des fins humanitaires
Visites des proches aidants apportant une aide significative

RPA

Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident



Alerte!

Montréal

Chaudière-Appalaches

Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

+ Mesures temporaires

APERÇU DU SYSTÈME APPLIQUÉ À LA SITUATION DES DERNIÈRES SEMAINES

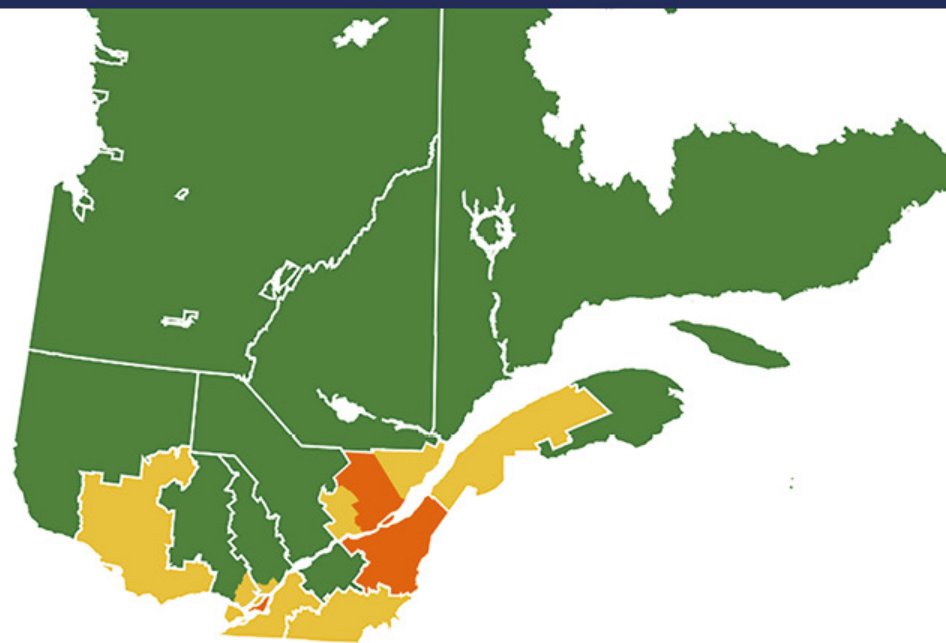
	29 août	5 septembre	12 septembre	19 septembre	
01 - Bas-Saint-Laurent	●	●	●	●	<p>Palier 3 - Alerte pour les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération de Québec incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake • MRC de la Jacques-Cartier • MRC de la Côte-de-Beaupré • MRC de l'Île-d'Orléans <hr/> <p>Palier 2 - Préalerte pour les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Les Moulins • MRC L'Assomption <hr/> <p>Palier 2 - Préalerte pour les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC de La Rivière-du-Nord • MRC de Deux-Montagnes • MRC de Mirabel • MRC de Thérèse-De Blainville
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	●	●	●	●	
03 - Capitale-Nationale	●	●	●	●	
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	●	●	●	●	
05 - Estrie	●	●	●	●	
06 - Montréal	●	●	●	●	
07 - Outaouais	●	●	●	●	
08 - Abitibi-Témiscamingue	●	●	●	●	
09 - Côte-Nord	●	●	●	●	
10 - Nord-du-Québec	●	●	●	●	
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	●	●	●	●	
12 - Chaudière-Appalaches	●	●	●	●	
13 - Laval	●	●	●	●	
14 - Lanaudière	●	●	●	●	
15 - Laurentides	●	●	●	●	
16 - Montérégie	●	●	●	●	
17 - Nunavik	●	●	●	●	
18 - Terres-Crles-de-la-Bale-James	●	●	●	●	
ENSEMBLE DU QUÉBEC	●	●	●	●	

CARTE DES PALIERS D'ALERTE

Montréal et environs



Capitale-Nationale et environs





COVID-19 - LES TESTS

QUI DOIT PASSER UN TEST?

- Personne avec des symptômes
- Personne ayant eu un contact étroit avec une personne infectée

LA PRIORISATION DES TESTS :

- est basée sur la meilleure probabilité à trouver des cas
- afin de débiter rapidement les enquêtes et la recherche de contacts
- et, ainsi, contrôler les éclosions.

Pour savoir si un test est requis :

consulter l'outil d'autoévaluation des symptômes sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)